



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



## Compte rendu du Comité Technique des 28 novembre et 8 décembre 2017

On a bien ri, même si tout cela est tristement pathétique ... tout a commencé, d'emblée, par un sacré lapsus du Président, monsieur BAILLET : *"nous sommes ici pour déplacer les effectifs ... euh, les activités"* (authentique). Cela en dit long sur sa mission.

Il continue de plus belle en déclinant sa réflexion : *"les axes sont le recentrage autour des métiers. Nous sommes dans une société de plus en plus complexe. La technicité demandée est de plus en plus importante et ce n'est pas prêt de s'arrêter"*. Le Président gagnerait à être sincère. Le SNAD le lui a d'ailleurs fait remarquer. Nous sommes sûrs qu'il est sincère et qu'il déplore les fermetures de bureaux, les suppressions de poste. Il se grandirait cependant en le reconnaissant plutôt qu'en nous vendant cette *"fuite en avant"* sous des réformes nécessaires et utiles. Bref... il est en tout cas très susceptible quand on l'attaque sur ce sujet.

Il continue sa longue introduction en souhaitant *"être transparent"*. La démarche n'est pas toujours *"bien comprise"* à cause de l'interrégionalisation. Ce sont des *"opérations à tiroirs"* (quoi ?). Seuls 8 agents sur 623 seront confrontés à une mobilité géographique. *"Nous souhaitons un accompagnement*

*ambitieux*". Nous sommes rassurés.

Puis il conclut par les divers chantiers immobiliers en cours (aubette de Pontarlier, bureau de Bourges, future recette interrégionale de Dijon, etc.).

## **1/ Approbation des PV CTSD du 06/04 et 30/06 2017 :**

- Votes OS : oui.

## **2/ Points donnant lieu à vote :**

### **-2-1 : transfert des activités de CI du bureau de Vesoul au bureau de Besançon :**

- Pour le DR de Franche Comté, rien de nouveau sous le soleil. les documents sont les mêmes que ceux délivrés au CHSCT 25 du 07/09/2017. Le pole CI de Besançon devrait pouvoir absorber sans souci les activités CI de Vesoul. Que restera-t'il à Vesoul ?

- Pour le SNAD, via son expert, il n'y a pas 4 mais 2,8 agents (temps partiels) présents au pole CI de Besançon. A cela s'ajoute le fait que les CI de Besançon ont récupéré tous les bouilleurs de cru. La charge de travail n'est donc pas bien calibrée. Le Président assure que le départ prévu au 1er janvier 2018 sera remplacé. Cela fait partie des *"mouvements naturels du personnel"*. Et puis, argument massue, la TSVR est partie sans suppression d'effectifs.

- Le DR de Franche Comté reprend la main. Le centre VITI de Lons *"obligera"* les bouilleurs à suivre le mouvement. Il est demandé à la DG d'accélérer le mouvement car 3000 chèques *"se baladent"*. Pour lui, le centre de Lons doit s'afficher. L'AOC Arbois est connue. Ce regroupement n'est pas fait *"pour cacher la misère"*.

- Le poste de A sera-t'il pérennisé à Vesoul ? *"Oui"*, affirme le DR concerné, mais *"je ne lis pas dans le marc de café"*. Le seul problème est que ce A est ... retraitable. Marrant, non ?

- Sur les questions de postes supplémentaires ou, à minima, de remplacements, les réponses sont évasives, d'où le vote négatif des OS.

### **-2-2 : Evolution du réseau comptable interrégional : fermeture des RR de Besançon et Orléans :**

- La bascule est prévue en octobre 2018 pour Besançon, en avril 2019 pour Orléans, histoire de ne pas tout regrouper d'un seul coup dans la nouvelle

métropole régionale. Tous les agents ne voulant pas suivre leur poste pourraient être reclassés (c'est même pas sûr) à la DR de Besançon. Au total, la RI devrait compter de 33 à 35 agents. Les montées en charge respectives se feront sur un mois.

- Le SNAD se demande ce que deviendront les encadrants (ils étaient trois, il n'y en aura plus que un !). Ils seront replacés. Chouette...

- Alors, 33 ou 35 ? Ben on sait pas...

- Quid des problèmes de CIEL, de SEMAPHORE ? Le Président affirme qu'il souhaite un effectif cible supérieur aux emplois prévus car ces applications sont catastrophiques. Mais il *"ne maîtrise pas les effectifs"*. D'où le laïus donné en préambule.

- Quid des transferts de fonds suite à MOD ? On attend les instructions de la DG. Il ne devrait pas y avoir de centralisation de MOD à Dijon. Le responsable sera toujours le comptable.

- Restent en suspens les questions de locaux (le chantier de la future RI promet encore de belles parties de rigolades...), des charges de travail non remplacées par des agents et le sort des agents RR...

- Vote ses OS : contre. Une abstention : CGT centre... pourquoi ?

## **-2-3 : Création du pôle interrégional de Fiscalité énergétique de Tours Energie :**

- Ce pôle sera rattaché à la DR du Centre - Val de Loire (opérationnel). Pour le Président, *"la Douane est attendue sur ce point. La Douane est au cœur des enjeux de transition Énergétique"*. On sent la phrase préparée depuis longtemps, testée devant un parterre de décideurs, voire de communicants. Le hic, c'est qu'en dépit d'une concentration des opérateurs concernés proches de Tours, il existe d'autres opérateurs situés aux confins de cette immense interrégion qui est désormais la nôtre. Pour lui, cela équivaut à "quinze déplacements par an, ce qui n'est pas énorme". Pour l'instant, ces contrôles s'effectueront sur la base du volontariat. Comment ferons-nous quand les volontaires ne seront plus là ? Ben on fera des postes à profil...

- Le SNAD fait remarquer que l'on demande désormais aux agents une spécialisation à outrance alors que le maître-mot de ces dernières années était *"polyvalence"*. La catastrophe humaine est ici palpable. *"Oui, il y a un coût humain, c'est pour cela que l'on fait des fiches d'impact. Le monde bouge vite, il faut s'adapter ou mourir"*, admet le Président.

- Le SNAD et Solidaires font également remarquer qu'il est

irrespectueux de dire que la réglementation est complexe, sous-entendant que les référents régionaux sont donc des nuls. Il est ajouté à cette réflexion qu'à Dunkerque, on laisse les "régionaux" contrôler encore car il a été estimé que les risques de fraude à la source demeureraient. Tatatatata, les amis ! Tout ceci n'est qu'une simple "ventilation de moyens".

- Vote des OS : contre. Deux abstentions : CGT Centre et USD-FO.

#### **-2-4 : Evolution du réseau régional de dédouanement :**

- **DR Dijon** : regroupement au bureau principal de Dijon des activités de dédouanement des bureaux d'Auxerre et Chalon et fermeture de ces bureaux au dédouanement.

- **DR Centre - Val de Loire** : regroupement au bureau principal d'Orléans des activités de dédouanement des bureaux de Blois, Bourges et Tours et fermeture de ces bureaux au dédouanement.

- Le Président insiste sur le fait que les opérateurs ne seraient pas impactés. Faux ! La CGT donne l'exemple d'une entreprise du bassin auxerrois qui aurait soi-disant accepté le déménagement ... c'est l'inverse. Cette entreprise a dû subir. La douane est un acteur économique majeur. Les entreprises s'installent là où est la douane, et non l'inverse. Les OEA ont tué la douane !

- Vote des OS : contre.

#### **-2-5 : Evolution du réseau régional de fiscalité indirecte non-viticole :**

- **DR Dijon** : regroupement au bureau principal de Dijon des activités de fiscalité indirecte non-viticole des bureaux d'Auxerre et Chalon et fermeture de ces bureaux à la fiscalité indirecte non-viticole.

- **DR Centre - Val de Loire** : regroupement au bureau principal d'Orléans des activités de fiscalité indirecte non-viticole des bureaux de Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux et Tours et fermeture de ces bureaux à la fiscalité indirecte non-viticole.

- **DR Besançon** : regroupement au bureau principal de Besançon des activités de fiscalité indirecte non-viticole des bureaux de Lons et Vesoul et fermeture de ces bureaux à la fiscalité indirecte non-viticole.

- Vote des OS : contre.

#### **-2-6 : Evolution du réseau régional de gestion et de contrôle des débitants de tabac :**

- **DR Centre - Val de Loire** : regroupement au bureau principal

d'Orléans et fermeture des bureaux de Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux et Tours à la gestion et au contrôle des débitants de tabac.

- **DR Besançon** : regroupement au bureau principal de Besançon et fermeture des bureaux de Lons et Vesoul à la gestion et au contrôle des débitants de tabac.

- La CGT rappelle que les contrôles de bar à chicha, par exemple, se font en soirée. Il va falloir sacrément aménager les horaires de bureaux... ou ne plus contrôler !

- Vote des OS : contre.

Au final, que va-t'il rester aux bureaux de Vesoul, Lons, Blois, Bourges, Chartres, Tours, Chartres, Auxerre et Chalon ? Certains perdent TROIS prérogatives (cf. Le Douanier Bourguicomtois du mois de novembre). Il ne restera rien et voilà des services qui vont mourir à petit feu. Bien joué !

### 3/ Points donnant lieu à information :

- Aménagement des locaux de la future recette interrégionale rue Hoche à Dijon :

- La RR actuelle n'est pas assez grande pour accueillir la future RI, d'où le choix du bâtiment rue Hoche. Ce bâtiment est en partie occupé par l'INSEE. La séparation avec le SNDJ sera stricte, hors local social et salle de réunion. Le tout (travaux, aménagements, etc.) devrait coûter autour de un million d'euros. Cool... mais toute cette belle structure sera-t'elle prête à temps ? Mystère. Le Président promet qu'en cas de retard, les nouveaux arrivants seront choyés. Il y aurait donc un plan B... qu'on ne veut pas nous donner.

### 4/ Questions

- **Auvent de La Ferrière** : l'architecte a été viré. les crédits sont toujours là, il faut donc seulement s'armer un peu de patience.

- **Changement des panneaux aux Verrières** : c'est en cours.

- **Relogement de la BSI de Lons** : passage de 19 à 26 agents qui implique une nouvelle organisation. Sujet à l'étude.

- **"RyanAir" à Dôle** : Le DR de Franche Comté affirme qu'il a fallu exercer une pression constante pour que l'aéroport se "*mette au boulot*". Il a fallu, selon ses dires, faire "*la politique de la canonnière*". Obtention d'un agrément européen. L'ouverture de nouvelles destinations hors Schengen est une piste de travail intéressante. Mais il est hors de question, toujours selon

le DR, que *"la douane paie les infrastructures"*. En résumé, le DR franco-comtois n'est pas content du prestataire dolois et le fait savoir.

- **BSI Bourges** : gros problème avec le LAPI. On ne sait pas quel sens concerne les *"hits"*. c'est ballot... il semblerait que le problème soit en voie de résolution, via le bureau D3.

- **PPF Tours** : les agents des douanes n'ont plus de listes de passagers ! En voie de résolution...

---

## COMPTE-RENDU CTSD du 08 décembre 2017

Nouvelle convocation du CTSD le 08 décembre. Pourquoi ? Car les OS avaient voté contre TOUTES les mesures annoncées le 28 novembre. l'administration devait donc *"reformuler"* ses souhaits pour contourner ce NON légitime.

Solidaires intervient immédiatement pour dénoncer l'attitude désagréable d'un membre du SNAD, Hervé Augris, lors du CTSD du 28 novembre. L'organisation syndicale annonce qu'elle portera cette réclamation au PV du prochain CTSD de 2018. Donc acte.

Le Président Baillet annonce quant à lui sa méthode. La mission de la douane est nantie d'un budget d'où découlent des missions données par le gouvernement . *"Quand on est fonctionnaire, on est au service du gouvernement"* (article 20 de la Constitution). *"L'évolution du réseau doit relever les défis de demain"* - *"le papier et le crayon, c'est terminé"* - *"tout n'a pas été facile mais grâce à nos efforts, la douane est toujours dans le coup"* - *"il faut capter le dédouanement pour qu'il ne parte pas à l'étranger"* (que ces phrases sont chouettes !). Il rappelle l'importance de la filière viticole (10

milliards d'excédents commerciaux en 2016) et l'obligation de prendre en compte l'évolution sociétale : la complexité des procédures liée à une judiciarisation galopante et au nouveau "droit à l'erreur" qui imposent une professionnalisation. Il faut donc oublier la polyvalence pour tendre vers la spécialisation. Il conclut par la phrase apprise en colloque et serinée en permanence : *"ces évolutions ne doivent pas se faire au détriment des agents mais pour les agents"*. On en pleurerait d'émotion.

Le SNAD souhaiterait une vraie évolution métier et non une évolution strictement dictée par les restrictions budgétaires. Pour lui, les télé-procédures sont réclamées par les opérateurs !!!

En gros, moins de contrôles, mais des contrôles plus efficaces...

Le SNAD bondit alors : *"ces décisions sont prises par des gens comme vous... qu'avez vous fait, à part l'augmentation de vos primes et de vos points d'indice ?"* Le SNAD demande simplement au Président de ne pas habiller ces réformes d'un drap progressiste mais d'être simplement honnête : le budget restreint conduit à ce ratiboisement généralisé de la douane. Le SNAD lui rappelle que les groupes de travail et autres réunions institutionnelles (CTSD, par exemple) ne sont plus que des chambres d'enregistrement (cf. note du bureau de Tours avant la concertation).

Passés ces échanges aigres doux, il faut donc revoter sur certains points :

**2-1 : transfert des activités de CI du bureau de Vesoul au bureau de Besançon**

- vote contre des OS.

**2-4 : Evolution du réseau régional de dédouanement :**

- C'est là que l'administration est forte... il était annoncé, dans le CTSD du 28 novembre, que des bureaux allaient perdre des activités (fermeture de ces bureaux au dédouanement, à la fiscalité, etc.). Désormais, il faut lire *"fermeture de ces bureaux"*. Quoi ? Il est donc demandé si le changement sémantique entre le 28 novembre et le 08 décembre est une coquille ou un changement radical d'approche ? *"Oui, c'est pour que les agents puissent être restructurés"*. Bon bien c'est dit, c'est fait... *"le document n'est pas différent,*

*il est plus précis". Tu m'étonnes !*

Suspension de séance ... deuxième suspension de séance...

Il est lu une déclaration commune des OS où *"nous émettons des doutes quant à la légitimité de ce vote"*.

- vote contre des OS. Idem pour les points 2-5 et 2-6. L'écœurement est réel.

Vos élus CGT BFC en CTSD :

Christophe Billard, titulaire  
Gérald Liez, titulaire  
Christophe Boudot, suppléant  
Christophe Dimech, expert  
Hervé Epleinier, expert